3984 - Est-il permis qu’une personne fait le sermon du vendredi et qu’une autre fait office d’imam.

question

Est-il permis qu’une personne prononce la prêche et qu’une autre dirige la prière du vendredi? C’est ce qui s’est passé dans notre mosquée. Quand le prêcheur a terminé son sermon, une personne sachant le Coran par coeur nous a dirigé la prière. Est-ce exact?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L’imam Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « chapitre : la sunna veut que celui qui prononce le sermon du vendredi en dirige aussi la prière car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses successeurs (immédiats) procédaient ainsi. Si une personne fait le sermon et qu’une autre dirige la prière pour une excuse, cela est permis.S’il est permis, en cas d’excuse, de se faire remplacer dans la direction d’une prière, il doit en être de même pour la prêche et la prière réunies.

En l’absence d’une excuse, Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : sans excuse, cela ne me plaît pas » Ce qui peut signifier l’interdiction.

En fait le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) si en chargeait tous les deux.

Et il disait : Priez comme vous me voyez le faire (rapporté par Boukhari et Ahmad) Le sermon tient lieu de deux rak’a. Les propos d’Ahmad peuvent aussi signifier la permission, car, le sermon étant séparé de la prière, les deux ressemblent à deux prières distinctes » Voir al-Moughni, tome 2, livre sur le vendredi, chapitre : Diriger la prière qui prononce le sermon. Se référer encore à Al-badaï, 1/262 et Ash-sharh al-kabir , 1/499.

Le fait que celui qui a dirigé la prière maîtrise le Coran mieux que le prêcheur ne justifie pas la non

observance de la Sunna qui veut que celui qui prononce le sermon soit l'imam. Aussi le prêcheur doit-il diriger la prière et réciter ce qu'il maîtrise du Coran, même s'il y avait derrière lui quelqu'un qui a une meilleure maîtrise du Coran. Allah le Très Haut le sait mieux.